

## REUNION DU 5 FEVRIER 2019

### EXTRAIT

#### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Claude DEROUARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 janvier 2019

**PRESENTS** : Mme Nicole BAUDRY, M. Rémi BEAUPIED, ~~M. Jean-Claude BOUGEANT~~, ~~M. Ludovic BOUL~~, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, M. Claude DEROUARD, M. Jacky DEROUIN, M. Jean-Claude DORIZON, Mme Nadège GENESLAY, Mme HARAN Fabienne, M. Jacques LETARD, ~~M. Richard MARTEAU~~, ~~M. Hervé ROYER~~, Mme Solange SCHLEGEL, ~~M. Emmanuel TATIN~~, M. Julien VANNIER et M. Philippe WAROT,

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Claude BOUGEANT, M. Hervé ROYER et M. Ludovic BOUL

**ABSENTS** : M. Emmanuel TATIN et Richard MARTEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean-Claude DORIZON

Dans le compte rendu de la dernière réunion, il manquait 400 € sur un chapitre, donc on a rattaché la Décision modificative à cette réunion là pour pouvoir payé la facture (voir compte rendu du 13 novembre 2018 sujet n°8) pour le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Devis signés : -

- Entreprise Morin, bouchage des trous église afin d'éviter que les pigeons rentrent dans l'église, 2 140.80 € ttc
- AGC 53/35 : dépannage chauffage école, 2 970.00 € ttc. M. WAROT Philippe fait remarquer que dans ce dossier, il aurait fallu faire apparaitre que le dépannage du chauffage de l'école, n'aurait pas dû nous incomber car c'est un contrat élitel avec vraisemblablement une garantie décennale. Or, normalement, la responsabilité de la 3C et de l'architecte était engagée. Un courrier sous signature de monsieur le maire à la 3C sera fait pour réclamation quant à erreur sur ces travaux.

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité après les modifications apportées.

#### **N°1 : DROIT DE PREEMPTION, RUE DES LAVANDIERES (DCM0105022019)**

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner au 3 Rue des Lavandières.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **NE PREEMPTÉ PAS** la maison, 3 rue des Lavandières à Saint Jean Sur Erve

## **N°2 : CREATION DES VOIES ET LIEUX-DITS (DCM0205022019)**

Le Conseil Départemental et la Communauté de Communes des Coëvrons ont demandé aux communes de mettre à jour un fichier récapitulatif toutes les adresses afin de préparer la mise en place de la fibre optique. Chaque maison doit se voir attribuer un numéro, sinon pas de fibre optique.

Ce document a été complété suivant la numérotation réalisée par la poste.

Ensuite, le tableau est vérifié par la DGFIP de Laval (mail du 5 novembre 2018), il s'avère qu'il manque des délibérations approuvant les créations de lieux-dits ou de voies.

Voici la liste :

- Passage du Charron
- La Maison du Patis
- Les Petites Menestières
- La Sechetière, si vous utilisez « chemin de la Sechetière » pas besoin de créer la voie
- Les Lagunes

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer les lieux-dits et voies énumérés ci-dessus.

## **N°3 : VALIDATION DES LIEUX-DITS (DCM0305022019)**

Suite au mail de la DGFIP de Laval en date du 12 décembre 2018, il demande de valider l'orthographe de certains lieux-dits, incohérence entre le cadastre et la réalité du terrain.

Voici la liste :

La Bafforière (Sur la commune de Blandouet)

La Baforière (Sur la commune de Saint Jean Sur Erve)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** l'orthographe des lieux-dits ci-dessus

## **N°4 : VALIDATION DU TRACE D'UNE VELO ROUTE SUR LE TERRITOIRE DES COEVONS (DCM0405022019)**

En plein essor depuis plusieurs années, le vélotourisme constitue un mode de vacances particulièrement apprécié des consommateurs français et étrangers. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles attentes en termes d'itinéraires, d'équipements et de services. C'est pourquoi Mayenne tourisme, conjointement avec le conseil départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional des vélo routes et voies vertes.

L'itinéraire proposé par Mayenne tourisme est présenté dans les annexes d'un courrier envoyé le 20 décembre 2018.

Il constitue une boucle alternative à la Vélofrancette (chemin de halage de la Mayenne) et suit le trajet suivant : Mayenne, Grazay, Jublains, Hambers, Sainte-Gemmes-le-Robert, Evron, Sainte-Suzanne et Chammes, Torcé-Viviers-en-Charnie, Blandouet – Saint Jean, Saint Pierre sur Erve, Saulges où la boucle se prolonge jusqu'à Entrammes.

Cet itinéraire a reçu un accord de principe du Conseil départemental et du Conseil régional des Pays de la Loire pour être inscrit, sous réserve que le tracé présenté soit définitivement validé par les territoires traversés et concernés (communauté de communes). L'accord des territoires concernés doit être formulé avant le jeudi 28 février par délibération.

Le tracé proposé par Mayenne tourisme prend en compte différents facteurs :

- Le dénivelé
- Le passage par ou à proximité de points patrimoniaux

- L'itinéraire privilégie les routes avec une moindre fréquentation de véhicules et de beaux points de vue
- L'itinéraire privilégie un passage dans les centres-bourgs pour stimuler l'économie locale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le tracé du vélo-route

#### **N°5 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES (DCM0505022019)**

Monsieur Philippe BOISGERAULT - Trésorier-receveur municipal - présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 137.70 €, réparti sur 3 titres de recettes émis entre 2015 et 2016, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°3633440515.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de la demande n°3633440515 jointe en annexe, présentée par Monsieur Philippe BOISGERAULT, trésorier pour un montant global de 137.70 € sur le budget principal
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget 2019 au compte 6541.

#### **N°6 : VOTE DES SUBVENTIONS 2019 (DCM0605022019)**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Vote</b>
U.D.A.F.	100,00 €
Société de Pêche	100,00 €
SPA	100,00 €
Foot de Saint Jean Sur Erve	500,00 €
Comité des Fêtes de Saint Jean	300,00 €
Comité des Fêtes de Blandouet	300,00 €
Club de la Gaité	300,00 €
Atelier de la Charnie	300,00 €
AFN Saint Jean Sure Erve	300.00 €
APE	400,00 € + 350 € Subvention exceptionnelle pour remboursement achat matériaux foot
Comité d'échange jumelage	200,00 €
Club de la Verte Charnie	300,00 €
Charnie Rando	150,00 €
M.N.E	0.00 €
Restaurants du cœur	100,00 €
La p'tite compagnie	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>

Concernant la subvention pour la MNE, il a lieu de procéder à un vote :

Pour : 5

Contre : 6

Blanc : 3

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** de verser les subventions aux associations selon les montants définis ci-dessus.
- **DECIDE** d'inscrire les sommes au budget 2019.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Défibrillateur à Blandouet, une formation est proposée suite à la pose de celui-ci place Adam Becker. Une première liste avait été faite par Nicole et Viviane. Suite au dernier contact avec Laurent Bourgoïn, responsable 3c de ce projet, cette liste est abonnée à environ 15 personnes en vue d'une formation qui aura vraisemblablement lieu un samedi matin (date non encore fixée...) Le coût de 10 euros par personne sera pris par la commune.
- Projet de règlement du cimetière de Saint Jean Sur Erve, réalisé par Lucie CHAPON en stage, ce document a été analysé en réunion de préparation conseil. Ce texte sera relu et amendé à ce conseil. Jean-Claude DORIZON propose son aide à Lucie CHAPON pour la mise en forme administrative définitive.